



Notice d'inscription (classes du supérieur)

Madame, Monsieur,

Votre enfant est admis au lycée militaire de Saint-Cyr au titre de l'année scolaire 2024-2025. Dans le tableau ci-dessous, et selon la situation de votre enfant (ancien ou nouvel élève et le niveau d'enseignement), il est précisé les documents à télécharger, à restituer au lycée ainsi que les pièces justificatives à transmettre :

Documents à envoyer par mail dès admission (nouveaux élèves) ou réinscription (anciens élèves) : scolarite.lmsc@ac-versailles.fr		
Document	1ère année nouvel élève	2ème année ancien élève
Copie du relevé de notes BAC	X	
Copie des 3 bulletins de Terminale	X	
Copie de l'attestation de participation à la Journée Défense Citoyenne (JDC) ou SNU	X	
Documents à télécharger sur le site du lycée, à imprimer et compléter	1ère année nouvel élève	2ème année ancien élève
Fiche pédagogique	X	
PDF Actif, à compléter sur ordinateur et à enregistrer en conservant le format "pdf actif"	X	X

Documents à apporter obligatoirement lors de la journée d'accueil (nouveaux élèves) ou le jour de la rentrée (anciens élèves)		
Document	1ère année nouvel élève	2ème année ancien élève
Fiche pédagogique transmise à l'élève à l'issue du conseil de classe du 2ème Semestre		X
Attestation d'assurance individuelle accident	X	X
RIB au nom de l'élève pour la solde mensuelle	X	
copie de la carte nationale d'identité ou du passeport	X	
Si visite médicale effectuée par un médecin militaire: l'original du certificat médical	X	
Documents à télécharger sur le site du lycée, à imprimer et compléter	1ère année nouvel élève	1ère ancien élève
Contrat d'éducation mineur ou majeur (en fonction de l'admission en BTS ou en classe	X	
7 fiches du Dossier Elève	X	X
Annexes RILDAT	X	X
Documents Bureau des sports	X	X
Dossier médical	X	X

1. Journée d'accueil (nouveaux élèves)

Vous devrez impérativement vous présenter au lycée militaire à la date et à l'horaire indiqués sur la convocation qui vous sera adressée par courriel :

- ✓ vous réglerez sur place par chèque :
 - l'approvisionnement de votre compte de fonds particuliers permettant de financer des sorties ;
 - les inscriptions aux différentes activités culturelles et sportives ;
- ✓ votre enfant passera à l'infirmerie pour que le médecin-chef valide son admission à l'internat (et non pour effectuer une non contre-indication à la pratique sportive) ;
- ✓ votre enfant percevra son trousseau (prévoir une grande valise et un grand sac vides, le trousseau étant très volumineux)
- ✓ vous rencontrerez le chef de section et l'encadrement militaire.

Attention : en raison du plan vigipirate, votre accès dans l'enceinte du lycée en voiture ou à pied se fera uniquement sur présentation de votre convocation et du « Laissez-passer GCP 2024 » que vous aurez reçus.

Lors de la journée d'accueil, un amphithéâtre de présentation du déroulement de la scolarité, destiné aux parents, sera conduit par le chef de corps et le proviseur.

2. Journée de rentrée (anciens élèves)

Les élèves se présenteront au lycée selon le calendrier diffusé sur Pronote.

Concernant le paiement du CSA et l'approvisionnement du compte de fonds particuliers, les familles seront informées si besoin par le Régisseur du lycée et par le Bureau des Sports.

3. Informations supplémentaires et devoirs de vacances (pour tous les élèves)

Vous devrez prendre connaissance :

- ✓ du règlement intérieur des lycées de la défense relevant de l'armée de terre (RILDAT)
- ✓ des lectures/révisions que votre enfant pourra effectuer durant l'été ;
- ✓ des renseignements administratifs vous informant sur divers points (le trousseau, les fonds particuliers, l'organisation de l'antenne médicale du lycée, les activités sportives et culturelles, ...)
- ✓ des divers documents mis en ligne à votre attention.

Nous souhaitons à votre enfant de bonnes vacances et de bonnes lectures.

Le chef de corps et le proviseur du lycée militaire de Saint-Cyr